

<b>Numéro de dossier :</b>	1062840024
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Adopter un règlement autorisant l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) au 1000, rue Saint-Denis (article 89 de la Charte), ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

En ce qui concerne l'optimisation au plan de l'efficacité fonctionnelle, on devra tenir compte des contraintes particulières qui auront une incidence importante sur la circulation.

**Accès au stationnement rue Saint-Denis :**

La division et le consultant en transport du CHUM sont d'avis que la localisation optimale de l'accès au stationnement de la rue Saint-Denis est dans l'axe de la rue de la Gauchetière où il existe déjà un feu de circulation centré entre les rues Viger et René-Lévesque. Pour des considérations architecturales, l'accès sera situé au sud de la rue de la Gauchetière.

Les derniers aménagements montrent une sortie du stationnement aussi près que 30 mètres de l'intersection Saint-Denis/Viger. La sortie des véhicules en provenance du CHUM à cet endroit sera difficile et de compromettre la fluidité de la circulation sur la rue Saint-Denis par une insertion des véhicules en alternance qui réduit la capacité au feu de circulation. De plus, les véhicules se destinant à la direction sud devront tenter de couper une voie de file d'attente. Une localisation de l'accès devra donc être mise en place en dehors de la zone d'influence du carrefour. De plus, des trottoirs larges de 4 mètres du côté Ouest de la rue Saint-Denis contribueront à maintenir la sécurité des piétons.

**Débarcadère rue Viger :**

La génération de la demande aux débarcadères est basée sur l'hypothèse de proportionnalité du nombre de lits entre Notre-Dame et le CHUM, alors qu'il est prévu que le nouveau programme mette l'accent sur les soins ambulatoires et les chirurgies d'un jour. Les calculs devraient être revus selon cet angle, susceptible d'influencer à la hausse la demande aux débarcadères. De plus, la demande due aux ambulances devrait être ajoutée aux calculs du débarcadère, vu l'usage

diversifié de celles-ci.

La division s'interroge aussi sur la capacité, la sécurité pour les piétons et les conflits entre les piétons et les véhicules utilisant le débarcadère localisé en rive nord de l'avenue Viger, à l'ouest de la rue Saint-Denis. Cette situation est très semblable à celle retrouvée au débarcadère actuel de l'hôpital Saint-Luc localisé sur la rue Saint-Denis qui a été fermé compte tenu des problèmes rencontrés. Les difficultés rencontrées dans le passé devraient être circonscrite dans la nouvelle version. Une attention particulière devrait être apportée à la conception de ce débarcadère afin de rendre le plus sécuritaire possible les échanges; par exemple, des trottoirs de 2 m de part et d'autre du débarcadère et des trottoirs continus.

### **Tunnels piétonniers :**

Il existe présentement des difficultés en matière de conflit véhicules/piéton au carrefour Sanguinet/Viger. L'installation du CHUM sans mesures de mitigation aggraverait cette situation. Il est impératif que, tel que demandé antérieurement, une étude examinant la faisabilité d'un lien piétonnier souterrain DIRECT entre le métro Champ de Mars et le CHUM soit réalisée. Cette étude devrait aussi examiner un lien souterrain entre l'édifice Vidéotron et le CHUM.

**Numéro de certificat (ou note)**

<b>Responsable de l'intervention</b> Jean-Philippe DESMARAIS Ingénieur <b>Tél. :</b> 514-872-3314  Robert Kahle Chef de division, Circulation 514 872-5977 <b>Date:</b> 2006-09-12	<b>Endossé par:</b> Marc BLANCHET Directeur transport, planification, grands projets Transport <b>Tél. :</b> 514-872-2855 <b>Date d'endossement:</b> 2006-09-12 14:40:54
--	---